



**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - Développement territorial - Volet 2 (2025-2028)**  
**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**FONDS DE PROXIMITÉ**

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET**

**\*\*\* IMPORTANT \*\*\***

- Un projet qui ne concourt pas à l'atteinte des objectifs du Volet 2 ni à ceux établis dans le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire n'est pas admissible.
- Définition d'un commerce de proximité établie par le MAMH : Un commerce de proximité est une entreprise impliquée dans la vente de biens de consommation courante répondants aux besoins quotidiens d'une communauté et dont la présence est déterminante pour l'établissement durable des populations.
- Un projet visant à assurer le fonctionnement régulier de l'organisme n'est pas admissible.
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée que le demandeur peut se faire rembourser n'est pas admissible.
- L'aide offerte prend la forme d'une subvention pour un maximum de 50 % du total des dépenses admissibles du projet soutenu pour un montant maximum de 5000 \$.
- À noter que le cumul des aides financières gouvernementales ne peut dépasser le seuil de 70 %.
- **Respecter les critères d'écoresponsabilité dans une optique de développement durable :** La MRC favorise les projets qui visent l'amélioration des bénéficiaires des différentes clientèles sur le plan économique, social et environnemental. Les porteurs de projets sont encouragés à respecter les critères d'écoresponsabilité dans une optique de développement durable. Exemples de critères recommandés comme bonne pratique : réduction de consommation d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, conservation des services rendus par les écosystèmes, maximisation des bienfaits de la nature, valorisation de l'égalité et de la diversité de la société, dynamisation de la collectivité.
- Consultez la Politique.

<b>Demandeur et projet</b>
Nom du responsable du projet à la MRC du Granit :
Nom de l'entreprise :
<b>Nom du dirigeant d'entreprise :</b>
<b>Titre du dirigeant d'entreprise :</b>
<b>Courriel du dirigeant pour signature numérique de documents officiels :</b>
<b>Cellulaire du dirigeant pour signature numérique sécurisée de documents officiels :</b>
Nombre d'employés actuellement :
Numéro de TPS :
Numéro de TVQ :
NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :
Adresse de l'entreprise :
Téléphone de l'entreprise :
Courriel de l'entreprise :
Titre du projet :
Coût total du projet :
Montant demandé au FRR-V2 (2025-2028) volet Proximité :
Date de début du projet : <i>Le projet démarre à la date du dépôt du projet (formulaire déposé et signé par le demandeur).</i>
<b>IMPORTANT : Toutefois, toute dépense engagée avant l'approbation officielle du projet par la direction générale de la MRC du Granit est à l'entière responsabilité du demandeur et ne constitue pas un engagement de la MRC du Granit à accorder l'aide financière.</b>
Date de fin du projet :

**Description du projet et objectifs**

**Impacts du projet en lien avec les critères d'admissibilité**

**Vitalité pour la municipalité (25 points)**

**Innovation pour l'entreprise (20 points)**

**Impacts sur le développement du territoire (25 points)**

**Non-concurrence (15 points)**

**Besoin d'appui financier (10 points)**

**Écoresponsabilité (5 points)**

### Source de financement et coûts admissibles

La MRC du Granit ne peut octroyer une subvention supérieure à **50 % du total des dépenses admissibles du projet soutenu.**

Sources de financement	Financement	Réservé au responsable du projet à la MRC
		<i>Confirmation des sources de financement admissibles (maximum de 50 % du FRR-V2) et validation du cumul des aides gouvernementales (maximum 70 % des dépenses admissibles)</i>
<b>Financement TOTAL</b>		

Description des coûts	Dépenses*	Réservé au responsable du projet à la MRC
		<i>Confirmation des dépenses admissibles</i>
<b>Coûts du projet TOTAL</b>		

\*La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée que le demandeur peut se faire rembourser n'est pas admissible.

## OBLIGATIONS LÉGALES

### RÈGLES D'ADJUDICATION DES CONTRATS

Le **BÉNÉFICIAIRE** admissible, qui n'est pas déjà assujéti à des règles d'adjudication des contrats en vertu d'une loi ou d'un règlement du Québec, octroie tout contrat de construction nécessaire à la réalisation du projet au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d'une invitation écrite formulée auprès d'au moins deux fournisseurs pour un contrat dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et 133 800 \$ et à la suite d'une procédure ouverte pour un contrat dont la valeur est égale ou supérieure à 133 800 \$.

### Obligations légales reliées à la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

#### CONSENTEMENT À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les informations recueillies seront utilisées exclusivement aux fins de ce formulaire et sont obligatoires pour traiter les demandes ou les services associés. Aucune information personnelle ne sera partagée, vendue ou divulguée à des tiers sans votre consentement explicite. La MRC du Granit prend des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos informations contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée. Vos renseignements personnels fournis dans ce formulaire seront conservés selon les règles du calendrier de conservation des archives de la MRC du Granit. À la suite de ce délai, ce formulaire ainsi que les renseignements personnels qui s'y trouvent seront détruits.

Vous avez le droit de refuser de consentir à la cueillette de vos renseignements personnels sur ce formulaire ou de révoquer votre consentement à tout moment. Cependant, si tel est le cas, la MRC du Granit se garde le droit de refuser de traiter ou de poursuivre le traitement de votre demande ou de vous octroyer le service demandé. À tout moment, il vous est possible de demander un accès ou de rectifier vos renseignements par l'entremise d'une demande d'accès à l'information sur notre site internet. Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité ou l'utilisation de vos informations personnelles, n'hésitez pas à contacter la personne responsable au 819 583-0181.

**Je consens à ce que la MRC du Granit collecte les informations personnelles fournies dans ce formulaire, puisqu'elle s'engage à préserver la confidentialité de l'ensemble des informations.**

### Obligations légales reliées à la Charte de la langue française

Le bénéficiaire qui, durant une période de 6 mois, emploie 25 personnes ou plus est assujéti à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française (l'Office) et doit inclure dans sa demande de subvention le document délivré par l'Office qui correspond à sa situation (soit une attestation d'inscription délivrée depuis moins de 3 mois, un accusé de réception datant de moins de 12 mois de l'analyse de la situation linguistique transmise à l'Office québécois de la langue française, une attestation d'application d'un programme de francisation approuvé par l'Office québécois de la langue française et en vigueur ou un certificat de francisation). Conformément à

l'article 152.1 de la Charte de la langue française (R.L.R.Q. c. C-11), la MRC du Granit ne peut conclure un contrat ou octroyer une subvention à une entreprise, un organisme ou autre assujetti(e) à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office (25 employés ou plus) lorsque cette entreprise, cet organisme ou autre ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation publié sur le site Web de l'Office, prévu à l'article 152 de la Charte de la langue française.

Les entreprises de 24 employés et moins ne sont pas assujetties à cette obligation. Celles-ci doivent toutefois confirmer le nombre de personnes qu'elles emploient dans le formulaire ou dans une lettre jointe à leur offre de service ou à leur demande de subvention.

\_\_\_\_\_ **Nombre d'employé actuellement**

**Fournir l'une des pièces justificatives obligatoires suivantes (si 25 employés et plus) par courriel avec le présent formulaire.**

Attestation d'inscription auprès de  
l'Office de la langue française  
Accusé de réception de l'analyse de la  
situation linguistique

Attestation d'application de programme  
de francisation  
Certificat de francisation

**Déclaration du promoteur**

J'atteste que l'ensemble des renseignements fournis ci-haut sont exacts et complets et je consens à l'analyse de mon dossier.

\_\_\_\_\_  
*Nom en lettres moulées du signataire de la demande d'aide financière*

\_\_\_\_\_  
**Date**

**SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION ET AU COMITÉ D'ANALYSE – NE PAS REMPLIR**

<b>COMITÉ D'ANALYSE</b>			
	<b>Personne 1</b>	<b>Personne 2</b>	<b>Personne 3</b>
<b>Vitalité pour la municipalité</b>	<b>/25</b>	<b>/25</b>	<b>/25</b>
<b>Innovation pour l'entreprise</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>
<b>Impacts sur le développement du territoire</b>	<b>/25</b>	<b>/25</b>	<b>/25</b>
<b>Non-concurrence</b>	<b>/15</b>	<b>/15</b>	<b>/15</b>
<b>Besoin d'appui financier</b>	<b>/10</b>	<b>/10</b>	<b>/10</b>
<b>Écoresponsabilité</b>	<b>/05</b>	<b>/05</b>	<b>/05</b>
<b>Pointage total</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>	<b>/100</b>
<b>RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE ET COMMENTAIRES</b>			

\_\_\_\_\_  
**Signature de la personne autorisée à la MRC du Granit**

\_\_\_\_\_  
**Date**